Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal Du 8 décembre 2016

Présents: Christian VERGNES, Maire, Franck ANDRIEU (arrive au point 4 de l'ordre du jour), Marc ANDRIEU, Eric CARRARA, Dominique CAVAROC, Michel COUFFIGNAL, Alain CROZES, Stéphanie CROZES, Cédric ENJALBERT, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Hélène GERAUD, Suzanne GINISTY, Patricia LAUR, David MAZARS, Catherine MOYSSET.

<u>Absent(s/es)</u> excusé(s/es): Anne-Laure ALBAGNAC (pouvoir à Stéphanie CROZES), Bernadette CHAMBRETTI (pouvoir à Michel COUFFIGNAL), Eric LAGARDE (pouvoir à Suzanne GINISTY).

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- 1) Communauté de Communes Viaur Céor Lagast : répartition des biens avant dissolution,
- 2) Zone d'activités de Montvert : renouvellement de la convention relative au déversement et au traitement des eaux usées avec Rodez Agglomération,
- 3) Décisions modificatives,
- 4) Questions diverses.

1) Communauté de Communes Viaur Céor Lagast : répartition des biens avant dissolution.

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale à partir du 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Viaur Céor Lagast va être dissoute à la fin de cette année.

M. le Maire retrace les différentes étapes qui ont permis d'élaborer l'accord de répartition des biens de la Communauté de Communes entre ses 6 communes adhérentes.

Certains de ces biens seront re-transférés aux nouvelles Communautés de Communes afin qu'elles puissent exercer leurs compétences ; les autres seront conservés au niveau communal.

M. le Maire présente le dispositif de répartition du solde final qui sera constaté en fin d'exercice, compte-tenu de la répartition des biens entre les communes (voir tableau ci-dessous) ; le critère essentiel de répartition qui a été retenu, outre le critère géographique, est celui de la population.

Communes	Population 2016	Fraction	Répartition brute	Rappel valeur biens repris par les communes	Répartition financière finale
AURIAC	239	0.0464	14 416	0	14 416
LAGAST					
CALMONT	2049	0.3982	123 717	40 407	83 310
CASSAGNES	922	0.1792	55 676	0	55 676
COMPS la	588	0.1143	35 512	1 443	34 069
GV					
Ste	578	1.1123	34 890	5 240	29 650

JULIETTE s V					
SALMIECH	770	0.1496	46 479	93 600	-47 121
TOTAL	5146	1.0000	310 690		

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cet accord de répartition des biens de la Communauté de Communes entre ses Communes adhérentes au 31 décembre 2016.

2) Zone d'activités de Montvert : renouvellement de la convention relative au déversement et au traitement des eaux usées avec Rodez Agglomération.

Pour mémoire, la Communauté de Communes Viaur Céor Lagast et Rodez Agglomération ont aménagé un parc d'activités au lieu-dit Montvert – les Molinières, parc qui se trouve sur le territoire de ces deux EPCI. La station d'épuration des eaux usées de l'ensemble de la zone d'activités est implantée sur la Commune de Luc-la-Primaube.

Une convention définissant les modalités à caractère administratif, technique et financier a été signée jusqu'à fin 2016 pour la mise en œuvre du déversement et du traitement des eaux usées de la partie de la zone d'activités de Montvert située sur la commune de Calmont dans le système d'assainissement de Rodez Agglomération. M. le Maire propose de la renouveler à partir du 1er janvier 2017 et jusqu'au 31 décembre 2021; les conditions restant les mêmes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette convention de renouvellement.

3) Décisions modificatives

M. le Maire propose au Conseil Municipal les modifications budgétaires nécessaires pour pouvoir honorer les dernières factures de l'année 2016 :

Commune: section investissement

- Régularisation demandée par M. LARDEMER pour qu'il effectue des écritures pour la voirie non transférée comptablement à la CCVCL à la création en 2001, dans notre comptabilité : débit du c/ 2423 pour un crédit au c/ 2151 pour 1 745 728.43 euros.
- Création d'un compte pour payer le serveur NAS de la mairie (système de stockage des documents des 4 ordinateurs sur un même support) : 708 euros
- Rajout de 850.05 euros sur le programme 724 (divers écoles) pour pouvoir payer l'ordinateur de Mme RATABOUL (école Magrin).
- Rajout de 933.81 euros sur le programme 705 (aménagement cantine Magrin).
- Création d'un programme pour payer les afficheurs pédagogiques pour 2 991.00 euros.

- Programme 703 « Mur les Tilleuls » : rajout nécessaire de 5 571.52 euros.

Soit un total de 11 054.38 euros à prendre sur le programme « éclairage stade Ceignac » .

Commune section de fonctionnement

- Il manque 5 753.18 euros au chapitre 012 : cette somme sera prélevée sur les dépenses imprévues de la section de fonctionnement.

Assainissement

Il manque 1 225.01 euros au chapitre 011 que l'on peut compenser par une recette complémentaire de la même somme (prime épuration : prévu 17 000 encaissé 2 781 de mieux).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces modifications budgétaires.

4) Questions diverses.

→ projet d'aménagement des villages de Ceignac et Calmont.

Sont projetées les esquisses réalisées par les maîtres d'œuvre.

- Ceignac : le principe d'un giratoire au carrefour de la Palousie est adopté de façon à organiser la circulation au mieux ; restent à définir certaines emprises pour la réalisation de trottoirs, vérifier les girations des grands véhicules. Concernant l'aménagement de la Palousie vers le village, revoir le positionnement des passages surélevés.
- Calmont : l'aménagement de l'entrée nord devrait se poursuivre par celle du carrefour pour bien délimiter l'entrée du bourg avec la traversée par la RD. Côté ALbinet, Hélène GERAUD contacte la Police de l'Eau pour l'aménagement en bordure de la Nauze.

Dossiers à suivre car il faudra avoir un estimatif pour la fin janvier afin de déposer un dossier de subvention DETR.

→ aménagement école de Magrin (préau et accessibilité).

Au niveau du préau, il serait souhaitable d'avoir moins de poteaux et de le prévoir un peu moins large ; concernant l'accessibilité de l'école, il est prévu un accès sur le côté de la classe de Mme RATABOUL et un $2^{\rm ème}$ à l'arrière de l'école pour la desserte des 2 autres classes. Quelques détails sont à régler.

- → M. le Maire propose de rembourser à l'association La Fanny une facture de 352 euros correspondant à l'achat de matériel de pétanque pour enfants et pour les rythmes scolaires. Accord du Conseil Municipal.
- → Eclairage terrain de quilles : le devis de l'entreprise « les Illuminés » consistant à déposer 11 projecteurs et à en poser 10 (PHILIPS OPTIVISION 2000 W) d'un montant de 8 560.00 euros est le moins-disant et est retenu. Ces travaux doivent être réalisés pour début avril 2017.
- → Le Téléthon a rapporté 5 072.00 euros.
- → Point sur les chantiers :

Médiathèque : subsiste un problème avec les vitrages.

Basilique : les travaux de réfection de la toiture sont terminés.

Retable Basilique de Ceignac : les travaux sont terminés et ont été vus par M. FAU. Ce dernier préconise pour les années à venir la restauration du tableau du « vœu de la ville de Rodez » et le classement des peintures murales de la chappelle de droite de l'église de Magrin dans la rubrique « immobilier ».

- → L'enquête publique de la révision du POS en PLU débute le lundi 12 décembre pour se terminer le mercredi 11 janvier 2017. La révision de ce document sera terminée par la Communauté de Communes « Pays Ségali Communauté ».
- \rightarrow Instruction des autorisation d'urbanisme : l'Etat cesse cette instruction au 01/01/2017 mais nous laisse un an pour nous organiser. Affaire à suivre.
- → Suite au changement intervenu au 15/11 et qui dirige notre commune vers la COB (communauté de brigades de gendarmerie) de Rodez et la Brigade Territoriale Baraqueville, M. le Maire donne le nom de l'adjudant qui dirige cette dernière : M. CHASTRE.
- → Personnel : le repas de fin d'année regroupant le personnel et les élus est prévu le 7 janvier au Parfum de l'Aveyron. Franck ANDRIEU et Patricia LAUR s'occupent du cadeau de fin d'année.

Colette LOPES FARIA reprend son activité à temps partiel thérapeutique à copmpter du 04/01/2017.

Un nouveau principe de régime indemnitaire doit être mis en place à partir de 2017.

- → démarche « 0 phyto » : David MAZARS a assisté à une réunion organisée par le Syndicat Bassin Versant Viaur : notre Commune va être diagnostiquée par un bureau d'études (prévoir en 2017 leur rémunération : 921 euros).
- → Communauté de Communes « Pays Ségali » : des élus de ce nouveau territoire souhaitent organiser une fête pour fédérer la population ; elle pourrait avoir lieu le

9 septembre prochain à Baraqueville. Stéphanie CROZES et Eric CARRARA ont assisté à une réunion en vue de cette manifestation et continueront à suivre ce dossier et à nous tenir au courant.

- → Le SIEDA avance sur le projet de la fibre optique pour le village de Magrin (M. le Maire doit assister prochainement à une rencontre sur place).
- \rightarrow Eglise Calmont : un devis a été demandée (pour le budget 2017) à une entreprise de couverture pour la reprise du toit de la tourelle ; le compléter par la pose des arrêts neige car des tuiles tombent sur le sol.

→ Prochaines réunions :

- Vendredi 9/12 à 13 h 30 : visite du chantier de la 2 x 2 voies RN 88 avec M. MAZET de la DIRSO.
- Lundi 12/12 : Copil Pays Ségali pour l'organisation de la gouvernance.
- MARDI 13/12 à 18 h, réunion à l'école Marie Emilie pour le projet de clôture à refaire.
- Mercredi 14/12 à 13 h 30 : RV avec M. POUJADE à Ceignac pour l'aménagement du village.
- Jeudi 15/12 : réunion pour la lettre municipale.
- \bullet Vendredi 16/12 : Ste Geneviève de la Gendarmerie à Luc : s'excuser car personne ne pourra y assister.
- Réunion d'adjoints : jeudi 22 décembre à 9 h.
- Prochain Conseil Municipal : soit le 22/12 ou le 11 janvier selon les délibérations à acter ou pas pour la nouvelle Communauté de Communes.
- Dimanche 8 janvier 2017 à partir de 15 h vœux aux communautés (les élus E. CARRARA, A. CROZES, M. COUFFIGNAL, M-L. FUGIT, B. CHAMBRETTI s'inscrivent pour y participer).